



l'oxygène
à la source

N°346-22

LE PERSONNEL – DIRECTION ENVIRONNEMENT GRAND CYCLE DE L'EAU –SERVICE RIVIERES ET LAC D'ANNECY – CREATION D'UN EMPLOI

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 28 Représentés : 6 Quorum : 11

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à onze heure, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 5 décembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme & MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Michel HAUET, Benjamin MARIAS, Philippe MONMONT, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Sylvain STIHLE, Philippe CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Philippe CHAPPET à Philippe PRUD'HOMME
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE
Benjamin MARIAS à François ASTORG
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE
Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD
Adrien GUILMAIN à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

LE PERSONNEL – DIRECTION ENVIRONNEMENT GRAND CYCLE DE L'EAU – SERVICE RIVIERES ET LAC D'ANNECY – CREATION D'UN EMPLOI

Exposé du Président,

Depuis le 1er janvier 2022, le SILA assure la compétence « grand cycle de l'eau » à l'échelle du bassin versant Fier & Lac d'Annecy.

Dans le cadre du transfert de cette compétence, les membres du Comité Technique, lors de la séance du 4 octobre 2021, ont approuvé la création d'un poste de chargé de mission de catégorie A, en CDD, pour une durée d'un an. Le Comité Syndical a délibéré lors de sa séance du 18 octobre 2021.

Les principales missions sont :

- o mise en œuvre de projets opérationnels en déclinaison des actions inscrites au Contrat de bassin : études cours d'eau, suivi de maîtrise d'œuvre, coordination et concertation des acteurs locaux, dossiers réglementaires, aspects fonciers, suivi des travaux...
- o pilotage des travaux en rivière (restauration, entretien, continuité écologique, etc.) déjà engagés par les EPCI, et qui seront repris par le SILA début 2022

Afin d'assurer la continuité des missions et de répondre aux enjeux locaux liés aux milieux aquatiques et à l'ambition du territoire, il est proposé de créer un poste pérenne de catégorie A au sein du service Rivières et Grand Cycle de l'Eau. Le Comité technique a émis un avis favorable unanime sur l'organisation de la Direction lors de sa séance du 15 novembre 2022.

Le régime indemnitaire correspondra au régime indemnitaire fixé pour les ingénieurs territoriaux relevant du groupe de fonctions A4 dans le cadre du RIFSEEP.

L'emploi pourra être occupé par un agent titulaire, stagiaire ou contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité de créer, un emploi permanent, à temps complet, à compter du 1er janvier 2023.

La dépense sera prévue au budget 2023.

Les membres du Comité sont invités à se prononcer sur la création d'emploi proposée.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

Acte reçu à la Préfecture

Le 20 DEC. 2022
Publié le 21 DEC. 2022

Voix POUR : 34
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Exécutoire le 21 DEC. 2022
Le Président
Pierre BRUYERE

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.